√o de dossier :	
√o de dossier d	s PC :

COUR DU BANC DU ROI

Centre de	
ENTRE :	
	demandeur
– et	_
	défendeur
REQUÊTE EN AUTORISATION I)'APPEL ET AVIS D'APPEL
REQUÊTE :	
SACHEZ que	demande l'autorisation à un juge de
la Cour du Banc du Roi d'interjeter appel et que, si la	requête en autorisation d'appel est accueillie,
cette personne interjettera appel de la décision rendu	e à l'égard de la présente demande par l'auxiliaire
de la justice à (au)	, Manitoba,
le (date de dépôt du certificat de décision — jour/mois/année)	se uu uibunai)
Une copie de la transcription de l'audience qui s'est te	enue devant l'auxiliaire de la justice, ou une preuve
qu'elle a été demandée, a été déposée.	• , ,
MOTIFS DE L'APPEL: (expliquer brièvement l'erreur de droit de droi	ou de compétence qui constitue le motif de l'appel)
(ou)	(signature de l'appelant)
(04)	
(Ou)	(signature de la personne autorisée à agir en son nom)
Adresse de l'intimé :	(signature de la personne autorisée à agir en son nom) Adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique de l'appelant ou de la personne autorisée à agir en son nom :

Formule 76K – page 2 de 2	Nº de dossier : Nº de dossier des PC	:
CONVOCATION: (à remplir par le registraire adjoint)		
La requête en autorisation d'appel sera entendue le		heure(s),
à (au)		, au Manitoba.

AVIS

Registraire adjoint

Date de dépôt :

Dès le dépôt d'une requête en autorisation d'appel accompagnée d'un avis d'appel (formule 76K), toutes les mesures visant l'exécution de la décision rendue par l'auxiliaire de la justice sont suspendues. La suspension demeure en vigueur jusqu'à ce que la requête en autorisation d'appel soit rejetée ou, si la requête est accueillie, jusqu'à ce que le tribunal rende une nouvelle ordonnance.